
SECRETARIAT GENERAL
A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET DU SCEAU

Arrêté n°16 523/ MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCSPN
portant changement de nom de mademoiselle MAKOU
MONDAKO Larissa

SERVICE DU SCEAU, DE LA LEGISLATION,
CIVILE, DU STATUT DES PERSONNES
ET DE LA NATURALISATION

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;
Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4415 jeudi 5 janvier 2023 ;
Vu le défaut d'opposition.

ARRETE :

Article premier: Mademoiselle **MAKOUKA MONDAKO Larissa** de nationalité congolaise née le 31 mars 1976 à Loukolela, fille de **MOUKO Félix** et de **MONDAKO Monique**, est autorisée à changer son nom patronymique actuel.

Article 2: Mademoiselle **MAKOUKA MONDAKO Larissa** s'appellera désormais **MOUKO MAKOUKA Larissa**.

Article 3: le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil principal de Loukolela, enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 1^{er} décembre 2023



Aimé Ange Wilfrid BININGA

AMPLIATIONS :

MJDHPPA/CAB	2
SGJ/DACS	2
COUR SUPREME	2
C.A DE OWANDO	2
C.E.C DE LOUKOLELA	2
JORC	2
SGG/BG	2
DOSSIERS	2
INTERESSEE	1/1/

